

Montréal, le 22 avril 2021

**Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Sylvain Lanoix  
Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.  
3055, boul. Saint-Martin Ouest  
Bureau 610  
Laval (Québec) H7T 0J3

M<sup>e</sup> Simon Turmel  
Hydro-Québec, Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
4<sup>e</sup> étage Montréal  
(Québec) H2Z 1A4

M<sup>e</sup> Hélène Sicard  
5175 de la Concorde  
Vaudreuil-Dorion (Québec)  
J7V 0G1

M<sup>e</sup> André Turmel  
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500  
C.P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M<sup>e</sup> Serena Trifiro  
De Grandpré Chait S.E.N.C.R.L./LLP  
800, boul. René-Lévesque Ouest  
26<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 1X9

M<sup>e</sup> Pierre Pelletier  
2843, rue des Berges  
Lévis (Québec) G6V 8Y5

**Objet : Demande de révision de la décision D-2021-023 rendue dans le dossier R-4134-2020**  
**Dossier de la Régie : R-4153-2021**

---

Maîtres,

La Régie de l'énergie (la Régie) vous confirme, par la présente, qu'elle tiendra une audience dans le dossier mentionné en objet les **12 et 13 août 2021 à compter de 9h00**, en visioconférence. Les coordonnées de connexion vous seront fournies en temps opportun.

Par ailleurs, la Régie demande à l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité de lui faire parvenir son plan d'argumentation et ses autorités au plus tard le **21 juin 2021 à 12 h**. La Régie demande aux autres participants de lui faire parvenir leurs plans d'argumentation et leurs autorités **au plus tard le 28 juin 2021 à 12h**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*

Véronique Dubois, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl